



Département de l'Yonne
Arrondissement de Sens
Mairie de Naily
89100 Naily

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Téléphone : 03.86.97.04.73
Fax : 03.86.97.05.81
Mél : mairie@naily.com

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 14
Présents	: 11
Votants	: 11
Pouvoirs	: 1

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame BARDOT Florence, Maire.

Membres présents :

Mesdames : Judas - Tellier - Bontems - Oger - Goutelard - Mouroux

Messieurs : Montagne - Maison - Dufresne - Coache

Membres absents excusés : Madame Cellier - Monsieur Garcia

Pouvoir : Monsieur Regnard à Madame Bardot

Secrétaire de séance : Madame Mouroux

Installation d'une borne électrique :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une convention financière établie par le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) pour des travaux d'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

Le montant total de ces travaux est de 12 000€ et la part restant à la charge de la commune est de 2 400€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette convention et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Raccordement en fibre optique de la station antenne relais située au "bois de Glacier":

En vue de pouvoir raccorder avec une fibre optique la station antenne relais mobile située sur la parcelle cadastrée YL N° 9 - lieu dit "Bois du Glacier", dont l'accès se fait par le chemin rural du Glacier qui traverse les parcelles cadastrées YL N° 6 et YL N° 8, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal un contrat de servitude de passage proposé par la société Orange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention :

- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de servitude de passage avec la société Orange
- Autorise la société Orange à réaliser les travaux de raccordement par fibre optique de ses équipements techniques via les chemins ruraux
- Accepte l'indemnité unique et forfaitaire de 200€ versée dans le cadre dudit contrat.

Entretien des abords des bois :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les abords de bois le long de la route des Chollets doivent être entretenus et taillés.

Un courrier sera envoyé à chaque propriétaire leur demandant de procéder à l'élagage de leurs arbres, faute de quoi, les travaux seront réalisés par une entreprise et facturés au propriétaire.

Participation citoyenne :

Une présentation du projet concernant la participation citoyenne a été faite aux Membres du Conseil Municipal.

Ce dispositif s'appuie sur la vigilance d'un ou plusieurs citoyens vigilent en étroite collaboration entre le Maire et le représentant de la direction départementale de la sécurité publique de l'Yonne. Ce dispositif de la participation citoyenne a vocation à contribuer au renforcement de l'action de proximité en systématisant les relations entre les autorités et la population et à lutter notamment contre les cambriolages.

Une réunion sera proposée prochainement à la population.

Projet de budget primitif 2018 :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur les travaux à inscrire au budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire avant le vote du budget, en dépenses d'investissement, la somme de 2100€, correspondant aux dépenses pour l'informatisation de la bibliothèque.

Vente de buses :

La commune de Courtois propose de racheter deux buses cadre béton que la commune a en stock au prix de 750€ l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Le Maire,
Florence BARDOT.

INFORMATIONS

Marché de printemps :

Organisé par le F.L.A.N. les 14 et 15 avril 2018.

Pour les exposants, contacts et renseignements au 06 81 39 66 52 avant le 16 mars 2018.